

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 novembre 2013, s'est réuni le 6 décembre 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
BRUT	2			12
CHABRIER	1	GRANDJEAN	1	14
CHEVALEYRE	1	FESTAS BONHOMME	1 2	17
CHEYVIALLE (suppléant)	2			19
DAPOIGNY	1			20
DELCROS	8	MAGE	8	36
DESCOEUR	2			38
FARGEIX	1	LEROY	1	40
FAYE	2	QUAIREL	2	44
GARDES	1	VERRIERE LABRANDINE	1 2	44
GAY	8			52
GIGAULT	2			54
GREGOIRE	2			56
HARKATI	16	MAISONNEUVE	16	88
HOLWECK	1	CIRIE	1	90
LAYBROS	2			92
MARION F.	1			93
MARION G.	1			94
MOLLON	16			110
PELISSIER	2	GALTIER	8	120
POUZOL	1			121
RAYNAUD	1	PONS VAUCHE	1 1	123
RISPAL	1			124
ROUX	1			125
SERRE	8			133
VACANT	16			149
VEISSIERE	8			157

Nombre de voix : 157 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

10.2013.01

Programme de mise en valeur de la chaîne des Puys – convention avec Dômes Union

RAPPORT

Le 16 Décembre 2003, l'association de propriétaires du secteur central de la Chaîne des Puys, dénommée Dômes Union, et le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne signaient une convention, cadre de partenariat pour une durée de 10 ans. Celle-ci arrive donc à échéance le 16 Décembre 2013.

Le corps de la convention engageait les parties sur les objectifs suivants (extraits ci-après) :

« Article 1 : objet général de la présente convention »

La présente convention a pour objet d'établir un partenariat entre les différentes parties signataires en vue de définir et mettre en œuvre des actions de gestion et de protection, en particulier la réhabilitation des cheminements et des zones dégradées du site concerné, à savoir la partie de la chaîne des Dômes située sur la commune d'Orcines, et la sensibilisation des différents utilisateurs.

Article 2 : objectifs de la convention

Les parties signataires s'engagent à œuvrer ensemble et à respecter les obligations suivantes :

- *L'association Dômes Union accepte d'ouvrir gratuitement ses propriétés à la randonnée pédestre, vététiste et équestre, sur des cheminements à définir dans le cadre d'une convention particulière, à l'exception des manifestations pour lesquelles l'autorisation de Dômes Union est requise, c'est-à-dire pour toute utilisation du site mettant en œuvre des structures déclarées ou non, dépassant le cadre du simple loisir individuel ou familial.*

Pour les manifestations qui donneraient lieu à indemnisation, et en cas de dégâts, Dômes Union s'engage à remettre en état les installations détériorées.

- *Le Parc s'engage à mettre en place, en accord avec Dômes Union, des actions portant sur :*

1. la réhabilitation du site, son aménagement et son entretien par :

- *la réhabilitation des sentiers et leur organisation, notamment par le renforcement de cheminements prioritaires et la suppression des traces dues à l'essaimage des promeneurs*
- *des mesures visant à limiter l'impact de l'érosion naturelle*

2. la gestion de la fréquentation par :

- *la surveillance du site*
- *l'organisation du stationnement, à définir avec les différents partenaires (propriétaires privées, ayants droits des sections...)*
- *la mise en place d'une signalétique parfaitement lisible en plusieurs langues, indiquant notamment aux promeneurs qu'ils sont en propriété privée*

S'agissant de la responsabilité civile :

Les propriétaires assureront la responsabilité de leurs activités propres

Les activités générées par les utilisateurs (autres que les propriétaires) seront garanties par leurs soins.

Le Parc des Volcans d'Auvergne est assuré, pendant toute la durée de la convention, pour les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile des aménagements qu'il réalisera.

3. l'information et la communication

Chaque partie s'engage à communiquer à l'autre les différentes activités dont il aura eu connaissance : activités sportives diverses, animations scolaires et grand public encadrées par des animateurs du Parc des Volcans d'Auvergne; reportages de presse et promotions diverses.

Autant que possible, le Parc assurera des actions de sensibilisation du public pour le respect du site, eu égard aux notions de propriété privée et de fragilité. En particulier, des panneaux d'information seront installés sur les aires de stationnement, au départ des randonnées, pour rappeler aux utilisateurs du site qu'ils pénètrent en propriété privée, et qu'en dehors des sentiers balisés, ils engagent leur responsabilité.

4. une cohabitation harmonieuse entre les différents usagers

Des propositions seront formulées en vue de favoriser le respect de chaque utilisateur du site (exploitant agricole ou forestier, randonneur, chasseur...)

Un calendrier prévisionnel des actions à mener est établi et annexé à la présente convention. Des avenants seront signés pour chaque projet d'aménagement spécifique.

Malgré l'ouverture au public, chacune des deux parties, d'un commun accord, se réserve le droit de fermer certains cheminements dans le cadre de leur préservation. »

Un bilan des actions menées pendant ces 10 dernières années permet de voir que les objectifs de la convention ont été en grande partie atteints (voir document ci-après). La recherche et l'obtention de subventions pour la réalisation des travaux d'aménagement ainsi que la complexité des maîtrises d'ouvrage ont été des facteurs limitants.

Le travail sur les groupes a été mené au niveau des manifestations sportives en lien avec la Préfecture, mais n'a pu avancer sur la gestion des groupes de visiteurs. Cette difficulté a entraîné une action de fermeture de ce secteur aux groupes par les propriétaires dès Septembre 2013, puisque Dômes Union, dans la convention, ouvrait seulement ses propriétés à la randonnée pédestre familiale et individuelle.

Dans ce contexte, un groupe de travail a été constitué avec le Conseil Général, le SM PNRVA, Dômes Union, des représentants des AEM (Accompagnateurs en Montagne) et de l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme), pour trouver ensemble des solutions de gestion de la fréquentation. Il va se réunir régulièrement dans les mois qui viennent.

Aussi, il ne semblait pas opportun à Dômes Union de procéder à l'écriture d'une nouvelle convention tant que les perspectives de cette gestion de la fréquentation ne seraient pas plus définies, sachant que cette convention pourrait aussi s'ouvrir à d'autres parties.

Aussi, il est proposé de proroger l'actuelle convention par un avenant de 1 an laissant le champ ouvert à des avancées pouvant intervenir courant 2014, notamment sur cette question de la gestion des groupes en zone centrale du site et préfigurant les termes de la nouvelle convention.

➤➤ Il vous est demandé d'autoriser le Président à signer un avenant d'un an à la convention actuelle.

DELIBERATION

Le comité syndical autorise le Président à signer un avenant d'un an à la convention actuelle.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 décembre 2013
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 novembre 2013, s'est réuni le 6 décembre 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
BRUT	2			12
CHABRIER	1	GRANDJEAN	1	14
CHEVALEYRE	1	FESTAS BONHOMME	1 2	17
CHEYVIALLE (suppléant)	2			19
DAPOIGNY	1			20
DELCROS	8	MAGE	8	36
DESCOEUR	2			38
FARGEIX	1	LEROY	1	40
FAYE	2	QUAIREL	2	44
GARDES	1	VERRIERE LABRANDINE	1 2	44
GAY	8			52
GIGAULT	2			54
GREGOIRE	2			56
HARKATI	16	MAISONNEUVE	16	88
HOLWECK	1	CIRIE	1	90
LAYBROS	2			92
MARION F.	1			93
MARION G.	1			94
MOLLON	16			110
PELISSIER	2	GALTIER	8	120
POUZOL	1			121
RAYNAUD	1	PONS VAUCHE	1 1	123
RISPAL	1			124
ROUX	1			125
SERRE	8			133
VACANT	16			149
VEISSIERE	8			157

Nombre de voix : 157 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

11 ESPECES ET PATRIMOINE NATUREL

11.2013.01 Conservation d'espèces d'intérêt patrimonial fort

RAPPORT

L'Auvergne possède une responsabilité forte quant à la préservation de *Leucorrhinia dubia* (Vander Linden, 1825) et *Somatochlora arctica* (Zetterstedt, 1840), deux espèces caractéristiques des milieux tourbeux d'altitude (tête de bassin versant) dans le Massif Central. Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNR VA) accueille sur son territoire une grande partie des stations Auvergnates pour ces deux espèces et porte ainsi une responsabilité forte vis-à-vis de ces dernières. Elles se répartissent de part et d'autre de la ligne de partage des eaux constituant la limite entre le territoire de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne. Elles font parties des « espèces à traiter en priorité » dans la déclinaison Auvergnate du Plan National d'Action en faveur des odonates.

Dans ce cadre le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne propose la mise en œuvre d'une action sur ces 2 espèces pour 2014 et 2015 avec pour objectifs principaux :

- complément d'inventaire et mise à jour des données
- identifier les menaces et les recommandations en matière de gestion des milieux tourbeux et humides et diffuser aux acteurs du territoire. Mise en place d'une stratégie de préservation sur ces 2 espèces et leurs milieux.

Le programme d'actions envisagé se décline comme suit :

1. Préparation de l'étude : bibliographie / choix des sites
2. Réalisation des prospections (inventaire des imagos et des exuvies)
3. Analyse des sites (menaces, foncier, protection...)
4. Rédaction d'un rapport d'étape en 2014
5. Rédaction d'une stratégie de préservation des espèces et de leurs habitats (comprenant une note à destination des gestionnaires de sites où l'une des espèces est présente)
6. Rédaction d'un rapport final

La charge de travail pour assurer cette action est ainsi évaluée à :

- 30 jours de chargé de mission en 2014
- 32 jours de chargé de mission en 2015

Le Plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Montant de l'action	Plan financement	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2014 et 2015	Crédits AEAG	Crédits AELB	Crédits CG 15	SM PNR VA
15 810 €	Montant	15 810 €	4743 €	5533.5 €	3952.5 €	1581 €
	% de financement	100%	30 %	35%	25%	10 %

- Il vous est demandé :
- > d'approuver ce programme opérationnel
 - > d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et signer l'ensemble des documents relatifs à l'opération

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

DELIBERATION

Le comité syndical approuve le programme opérationnel et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et signer l'ensemble des documents relatifs à l'opération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 décembre 2013

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 novembre 2013, s'est réuni le 6 décembre 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
BRUT	2			12
CHABRIER	1	GRANDJEAN	1	14
CHEVALEYRE	1	FESTAS BONHOMME	1 2	17
CHEYVIALLE (suppléant)	2			19
DAPOIGNY	1			20
DELCROS	8	MAGE	8	36
DESCOEUR	2			38
FARGEIX	1	LEROY	1	40
FAYE	2	QUAIREL	2	44
GARDES	1	VERRIERE LABRANDINE	1 2	44
GAY	8			52
GIGAULT	2			54
GREGOIRE	2			56
HARKATI	16	MAISONNEUVE	16	88
HOLWECK	1	CIRIE	1	90
LAYBROS	2			92
MARION F.	1			93
MARION G.	1			94
MOLLON	16			110
PELISSIER	2	GALTIER	8	120
POUZOL	1			121
RAYNAUD	1	PONS VAUCHE	1 1	123
RISPAL	1			124
ROUX	1			125
SERRE	8			133
VACANT	16			149
VEISSIERE	8			157

Nombre de voix : 157 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

13

LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES

13.2013.02

Contribution à l'amélioration de la qualité des lacs remarquables du territoire
Diagnostic du bassin versant de La Godivelle.

RAPPORT

La préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques est identifiée comme un des dix enjeux majeurs dans la charte du Parc des Volcans pour la période 2013-2025. La mise en place d'une **gestion coordonnée des lacs naturels** du territoire est définie comme prioritaire.

Les lacs et tourbières de La Godivelle forment un complexe naturel exceptionnel dont l'intérêt est reconnu à plusieurs titres (classement en Réserve naturelle, aire centrale de la réserve de biosphère, site Natura 2000, ...).

Situées en tête de bassin de la Dordogne, ces zones humides contribuent au bon fonctionnement du réseau hydrographique et à la qualité de l'eau de la Rhue. Elles constituent également des corridors écologiques de première importance au cœur des hauts plateaux du Cézallier.

Depuis quelques années, on note une accélération du phénomène d'eutrophisation de la tourbière du Lac d'en Bas. Or les mécanismes en jeu à l'échelle du bassin versant sont aujourd'hui très mal connus, que ce soit le fonctionnement hydrologique ou les transferts de nutriments en lien avec les pratiques agricoles.

Il est donc proposé de mener une série de diagnostics pour caractériser le fonctionnement écologique et définir la vulnérabilité du bassin versant de La Godivelle :

- **étude fonctionnelle**: cartographie des zones humides et sources, analyse pédologique et hydrogéologique, modélisation des flux hydriques et trophiques,
- **diagnostic agricole**: état des lieux des exploitations agricoles et des pratiques,

Les diagnostics seraient confiés à des bureaux d'étude spécialisés dans l'expertise agricole et environnementale. Le Syndicat mixte du Parc assurerait la coordination et l'animation territoriale. Le projet serait accompagné d'un comité de suivi intégrant les acteurs locaux.

Ces études permettront à terme de construire un **programme d'actions en concertation avec les acteurs locaux** (animation agricole, sensibilisation, travaux d'aménagement, ...).

Le coût total de cette opération est estimé à 43 350 € (diagnostics et animation territoriale).

La volonté de préservation de la qualité de l'eau et des milieux du bassin versant de La Godivelle est aujourd'hui partagée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région Auvergne, l'Etat ainsi qu'EPIDOR et EDF au travers de l'association Initiative Biosphère Dordogne (partenariat en faveur de la réserve de biosphère du bassin de la Dordogne), selon le **plan de financement** suivant :

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

Etudes

	Agence de l'Eau Adour-Garonne	Initiative Biosphère Dordogne	Conseil Régional d'Auvergne	Etat	Total
Taux d'intervention	50%	30%	17%	3%	100%
Montants de participation	20 500 €	12 300 €	7 020 €	1 180 €	41 000 €

Animation territoriale

	Agence de l'Eau Adour-Garonne	Initiative Biosphère Dordogne	SMPNRVA	Total
Taux d'intervention	60%	30%	10%	100%
Montants de participation	1 530 €	765 €	255 €	2 550 €

➤➤➤ Votre avis est sollicité à ce sujet. Si vous en étiez d'accord, il vous est proposé d'autoriser le Président :

- à solliciter les financements nécessaires à l'exécution du projet,
- à lancer les consultations pour la réalisation du diagnostic fonctionnel du bassin versant et du diagnostic agricole dans le cadre de procédures adaptées,
- à passer commande auprès des prestataires pour la réalisation des études.

DELIBERATION

Le comité syndical autorise le Président à solliciter les financements nécessaires à l'exécution du projet, à lancer les consultations pour la réalisation du diagnostic fonctionnel du bassin versant et du diagnostic agricole dans le cadre de procédures adaptées, et à passer commande auprès des prestataires pour la réalisation des études.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 décembre 2013
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 novembre 2013, s'est réuni le 6 décembre 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
BRUT	2			12
CHABRIER	1	GRANDJEAN	1	14
CHEVALEYRE	1	FESTAS BONHOMME	1 2	17
CHEYVIALLE (suppléant)	2			19
DAPOIGNY	1			20
DELCROS	8	MAGE	8	36
DESCOEUR	2			38
FARGEIX	1	LEROY	1	40
FAYE	2	QUAIREL	2	44
GARDES	1	VERRIERE LABRANDINE	1 2	44
GAY	8			52
GIGAULT	2			54
GREGOIRE	2			56
HARKATI	16	MAISONNEUVE	16	88
HOLWECK	1	CIRIE	1	90
LAYBROS	2			92
MARION F.	1			93
MARION G.	1			94
MOLLON	16			110
PELISSIER	2	GALTIER	8	120
POUZOL	1			121
RAYNAUD	1	PONS VAUCHE	1 1	123
RISPAL	1			124
ROUX	1			125
SERRE	8			133
VACANT	16			149
VEISSIERE	8			157

Nombre de voix : 157 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

13 EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

13.2013.03 Animation agro-environnemental du Contrat territorial des Lacs de la tête de bassin de la couze Pavin : Demandes de subventions

RAPPORT

Signé en octobre 2012 par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et les partenaires financiers impliqués dans les politiques de préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil Régional d'Auvergne, Conseil Général du Puy-de-Dôme), le Contrat Territorial des Lacs de la tête de bassin de la couze Pavin prévoit la mise en œuvre par les services du SMPNRVA d'une animation agro-environnementale sur le territoire du contrat.

Afin de mener à bien cette animation sur l'année 2014, nous proposons d'y affecter 0,7 ETP, soit un coût de 27 160 €, financé de la façon suivante :

Partenaire financier	Agence de l'eau Loire-Bretagne	Conseil Régional d'Auvergne	Conseil Général du Puy-de-Dôme	Parc des Volcans	Total
Montant de participation	13 580 €	6 402 €	4 268 €	2 910€	27 160 €

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil Régional d'Auvergne et du Conseil Général du Puy-de-Dôme et d'affecter le personnel nécessaire sur cette mission.

DELIBERATION

Le comité syndical autorise le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil Régional d'Auvergne et du Conseil Général du Puy-de-Dôme et d'affecter le personnel nécessaire sur cette mission.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 décembre 2013
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 novembre 2013, s'est réuni le 6 décembre 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
BRUT	2			12
CHABRIER	1	GRANDJEAN	1	14
CHEVALEYRE	1	FESTAS BONHOMME	1 2	17
CHEYVIALLE (suppléant)	2			19
DAPOIGNY	1			20
DELCROS	8	MAGE	8	36
DESCOEUR	2			38
FARGEIX	1	LEROY	1	40
FAYE	2	QUAIREL	2	44
GARDES	1	VERRIERE LABRANDINE	1 2	44
GAY	8			52
GIGAULT	2			54
GREGOIRE	2			56
HARKATI	16	MAISONNEUVE	16	88
HOLWECK	1	CIRIE	1	90
LAYBROS	2			92
MARION F.	1			93
MARION G.	1			94
MOLLON	16			110
PELISSIER	2	GALTIER	8	120
POUZOL	1			121
RAYNAUD	1	PONS VAUCHE	1 1	123
RISPAL	1			124
ROUX	1			125
SERRE	8			133
VACANT	16			149
VEISSIERE	8			157

Nombre de voix : 157 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE**13 EAU ET MILIEUX AQUATIQUES**

13.2013.04 Réalisation d'un diagnostic agricole dans le cadre de la phase d'élaboration de l'opération territoriale en faveur des milieux aquatiques sur le bassin Tarentaine/Chauvet/Crécut/Lastiouilles

RAPPORT

Une délibération du Comité Syndical en date du 17 avril 2013 autorise le SMPNRVA à porter la phase préalable d'une opération territoriale en faveur des milieux aquatiques sur le bassin « Tarentaine/Chauvet/Crécut/Lastiouilles ».

Dans le cadre du Contrat d'Animation Territoriale Haute-Dordogne, animé par EPIDOR, la réalisation d'un diagnostic agricole a été identifiée comme une action prioritaire pour ce territoire, à effectuer dès l'hiver 2013-2014. Le coût de ce diagnostic a été évalué par EPIDOR à 50 000 € TTC. Cette opération figure parmi les actions fléchées pour bénéficier des financements au titre de l'enveloppe 2013 du fonds Initiative Biosphère Dordogne, co-géré par EPIDOR et EDF.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Agence de l'eau Adour-Garonne	Initiative Biosphère Dordogne	Participation des collectivités du territoire*	Total
Taux d'intervention	50 %	30 %	20 %	100%
Montant de participation	25 000 €	15 000 €	10 000 €	50 000 €

*Communautés de communes Sancy Artense, Sumène Artense, Cézallier, Bort-Lanobre-Beaulieu et communes de Chastreix, Egliseneuve d'Entraigues, Picherande, Chambon-sur-lac, Besse-et-Ste-Anastaise, Mont-Dore.

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de l'association Initiative Biosphère Dordogne sur ce diagnostic agricole du bassin «Tarentaine/Chauvet/Crécut/Lastiouilles ».

DELIBERATION

Le comité syndical autorise le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de l'association Initiative Biosphère Dordogne sur ce diagnostic agricole du bassin «Tarentaine/Chauvet/Crécut/Lastiouilles ».

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 décembre 2013
LE PRESIDENT

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

R. 

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 novembre 2013, s'est réuni le 6 décembre 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
BRUT	2			12
CHABRIER	1	GRANDJEAN	1	14
CHEVALEYRE	1	FESTAS BONHOMME	1 2	17
CHEYVIALLE (suppléant)	2			19
DAPOIGNY	1			20
DELCROS	8	MAGE	8	36
DESCOEUR	2			38
FARGEIX	1	LEROY	1	40
FAYE	2	QUAIREL	2	44
GARDES	1	VERRIERE LABRANDINE	1 2	44
GAY	8			52
GIGAULT	2			54
GREGOIRE	2			56
HARKATI	16	MAISONNEUVE	16	88
HOLWECK	1	CIRIE	1	90
LAYBROS	2			92
MARION F.	1			93
MARION G.	1			94
MOLLON	16			110
PELISSIER	2	GALTIER	8	120
POUZOL	1			121
RAYNAUD	1	PONS VAUCHE	1 1	123
RISPAL	1			124
ROUX	1			125
SERRE	8			133
VACANT	16			149
VEISSIERE	8			157

Nombre de voix : 157 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE**13 EAU ET MILIEUX AQUATIQUES**

13.2013.05 Animation de la phase d'élaboration de l'opération territoriale en faveur de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin Tarentaine/Chauvet/Crégut/Lastioules

RAPPORT

Une délibération du Comité Syndical en date du 17 avril 2013 autorise le SMPNRVA à porter la phase préalable d'une opération territoriale en faveur des milieux aquatiques sur le bassin « Tarentaine/Chauvet/Crégut/Lastioules ». Cette action impliquera la mobilisation d'un chargé de mission à hauteur de 0,6 ETP sur l'année 2014, soit un montant de 22 800 €. Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

	Agence de l'eau Adour-Garonne	Conseil Général du Puy-de-Dôme	Conseil Général du Cantal	collectivités*	Total
Taux d'intervention	70 %	6.5 %	3.5 %	20 %	100%
Montant de participation	15 960 €	1 482 €	798 €	4 560 €	22 800 €

*Communautés de communes Sancy Artense, Sumène Artense, Cézallier, Bort-Lanobre-Beaulieu et communes de Chastreix, Egliseneuve d'Entraigues, Picherande, Chambon-sur-lac, Besse-et-Ste-Anastaise, Mont-Dore.

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, du Conseil Général du Cantal et du Conseil Général du Puy-de-Dôme et d'affecter le personnel nécessaire sur cette opération.

DELIBERATION

Le comité syndical autorise le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, du Conseil Général du Cantal et du Conseil Général du Puy-de-Dôme et d'affecter le personnel nécessaire sur cette opération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 décembre 2013
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 novembre 2013, s'est réuni le 6 décembre 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
BRUT	2			12
CHABRIER	1	GRANDJEAN	1	14
CHEVALEYRE	1	FESTAS BONHOMME	1 2	17
CHEYVIALLE (suppléant)	2			19
DAPOIGNY	1			20
DELCROS	8	MAGE	8	36
DESCOEUR	2			38
FARGEIX	1	LEROY	1	40
FAYE	2	QUAIREL	2	44
GARDES	1	VERRIERE LABRANDINE	1 2	44
GAY	8			52
GIGAULT	2			54
GREGOIRE	2			56
HARKATI	16	MAISONNEUVE	16	88
HOLWECK	1	CIRIE	1	90
LAYBROS	2			92
MARION F.	1			93
MARION G.	1			94
MOLLON	16			110
PELISSIER	2	GALTIER	8	120
POUZOL	1			121
RAYNAUD	1	PONS VAUCHE	1 1	123
RISPAL	1			124
ROUX	1			125
SERRE	8			133
VACANT	16			149
VEISSIERE	8			157

Nombre de voix : 157 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

13 EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

13.2013.06 Convention avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne
CONVENTION

RAPPORT

Préserver les ressources naturelles et plus particulièrement l'eau est un des enjeux fondamentaux de la charte du Parc des Volcans. Cela se traduit par un programme opérationnel en faveur de l'eau, des milieux aquatiques et des espèces inféodées à ces milieux inscrit dans le plan d'actions 2013-2015 du SMPNRVA. Une partie de ce programme se déploie sur le bassin Adour-Garonne et répond aux modalités d'intervention de l'Agence. Afin de consolider la planification de ces actions et leurs conditions de financement, une convention 2014-2015 pourrait être établie entre le SMPNRVA et l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

➤➤ **Votre avis est sollicité à ce sujet. Si vous en êtes d'accord, vous pourriez autoriser le Président à signer la convention 2014-2015 avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne.**

DELIBERATION

Le comité syndical autorise le Président à signer la convention 2014-2015 avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 décembre 2013
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 novembre 2013, s'est réuni le 6 décembre 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
BRUT	2			12
CHABRIER	1	GRANDJEAN	1	14
CHEVALEYRE	1	FESTAS BONHOMME	1 2	17
CHEYVIALLE (suppléant)	2			19
DAPOIGNY	1			20
DELCROS	8	MAGE	8	36
DESCOEUR	2			38
FARGEIX	1	LEROY	1	40
FAYE	2	QUAIREL	2	44
GARDES	1	VERRIERE LABRANDINE	1 2	44
GAY	8			52
GIGAULT	2			54
GREGOIRE	2			56
HARKATI	16	MAISONNEUVE	16	88
HOLWECK	1	CIRIE	1	90
LAYBROS	2			92
MARION F.	1			93
MARION G.	1			94
MOLLON	16			110
PELISSIER	2	GALTIER	8	120
POUZOL	1			121
RAYNAUD	1	PONS VAUCHE	1 1	123
RISPAL	1			124
ROUX	1			125
SERRE	8			133
VACANT	16			149
VEISSIERE	8			157

Nombre de voix : 157 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

19

REVITALISATION TERRITORIALE

19.2013.04 Candidature du SMPNRVA à la prochaine génération de programme Leader

RAPPORT

Le programme Leader 2007-2013 que porte le SMPNRVA, va entamer sa dernière année de mise en œuvre opérationnelle. Ce sont ainsi 1 628 000€ qui auront été injectés sur le territoire, permettant de soutenir environ 120 projets publics et privés. Il s'agit de la deuxième génération de programme Leader que le SMPNRVA gère après un Leader + de 2002 à 2008.

Les documents encadrant la prochaine période de programmation des fonds structurels européens sont en cours de rédaction par les services du Conseil Régional qui en sera Autorité de Gestion. En outre, le calendrier de leur entrée en action est désormais connu :

- en février 2014, les documents cadres concernant le prochain FEADER (dont le Leader) seront définitivement arrêtés ;
- l'appel à projet Leader sera produit et diffusé par le Conseil Régional d'Auvergne entre juin et octobre 2014 ;
- les résultats de la sélection des territoires retenus interviendront au cours du premier semestre 2015.

La préparation d'une nouvelle candidature demande une forte anticipation de par le travail politique et technique que cela nécessite. C'est pourquoi, un calendrier de travail vous est proposé afin de mener à bien cette démarche si vous le souhaitez :

- fin 2013 : organisation des rencontres techniques avec les Pays Haut-Cantal Dordogne et St-Flour Haute Auvergne afin d'avoir des échanges sur les attentes respectives concernant la prochaine programmation (22/11 et 11/12) ;
- premier semestre 2014 : réalisation d'un diagnostic socio économique du territoire PNR + GAL afin d'en injecter l'analyse dans la future candidature. Ce travail servira également de point d'appui à la concertation territoriale qu'il faudra engager ;
- début du deuxième trimestre 2014 : organisation des rencontres politiques avec les territoires une fois que les documents de référence de la prochaines programmation seront définitivement validés ;
- Avant l'été 2014 : organisation d'une première série de rencontres techniques avec les territoires et les partenaires afin de commencer à travailler le fond de la candidature qui devrait intervenir au deuxième semestre 2014.
- Deuxième semestre 2014 : rédaction de la candidature du SM PNR VA associé à une deuxième vague de concertation.

➤➤ Il vous est proposé le valider le principe de la candidature du SMPNRVA à la prochaine génération de programme Leader et d'autoriser le Président et les services à œuvrer dans ce sens.

DELIBERATION

Le comité syndical valide le principe de la candidature du SMPNRVA à la prochaine génération de programme Leader et autorise le Président et les services à œuvrer dans ce sens.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 décembre 2013
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 novembre 2013, s'est réuni le 6 décembre 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
BRUT	2			12
CHABRIER	1	GRANDJEAN	1	14
CHEVALEYRE	1	FESTAS BONHOMME	1 2	17
CHEYVIALLE (suppléant)	2			19
DAPOIGNY	1			20
DELCROS	8	MAGE	8	36
DESCOEUR	2			38
FARGEIX	1	LEROY	1	40
FAYE	2	QUAIREL	2	44
GARDES	1	VERRIERE LABRANDINE	1 2	44
GAY	8			52
GIGAULT	2			54
GREGOIRE	2			56
HARKATI	16	MAISONNEUVE	16	88
HOLWECK	1	CIRIE	1	90
LAYBROS	2			92
MARION F.	1			93
MARION G.	1			94
MOLLON	16			110
PELISSIER	2	GALTIER	8	120
POUZOL	1			121
RAYNAUD	1	PONS VAUCHE	1 1	123
RISPAL	1			124
ROUX	1			125
SERRE	8			133
VACANT	16			149
VEISSIERE	8			157

Nombre de voix : 157 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

19

REVITALISATION TERRITORIALE

19.2013.05 Modification de la convention type proposée à d'éventuelles futures « Communes partenaires »

RAPPORT

Le 30 janvier 2013 le Comité syndical du Parc a accepté le contenu d'une nouvelle convention de partenariat 2013>2025 à proposer à des Communes périphériques du Parc (*non adhérentes du Syndicat mixte du Parc, mais contigües ou très proches géographiquement de celui-ci*) qui souhaitent maintenir / développer des liens avec le Parc.

A ce jour, 15 Communes ont adopté cette convention en 2013, leur attribuant le statut de « Communes partenaires » : AUGNAT, AUZERS, BLANZAT, BLESLE, COLTINES, DURTOL, LA ROCHE-BLANCHE, ROYAT, LE CREST, MOLOMPIZE, NEUSSARGUES-MOISSAC, SAINT-DIERY, TAUVES, USSEL, VODABLE.

Or, concernant l'utilisation du logo du Parc (qui intéresse souvent les Communes partenaires du Parc), la Fédération des parcs naturels régionaux de France a décidé le 2 octobre dernier de :

- restreindre l'utilisation du logo du Parc à la communication des seules Communes qui composent son territoire
- de ne pas créer de logo spécifique aux Communes partenaires (ou associées, selon le vocable de chaque Parc) des parcs.

Cette information ne remet toutefois pas en cause l'article 2 de la convention précitée dans la mesure où il est logique de faire apparaître le logo du Parc sur des supports annonçant ou valisant des actions menées sur une Commune partenaire avec ou par le Syndicat mixte du Parc (son accord expresse en amont demeurant toujours obligatoire). Il s'agirait du seul cas de figure où l'utilisation du logo liée à une Commune partenaire du Parc serait autorisée.

Pour de futures conventions Communes partenaires qui pourraient être signées, il est cependant proposé d'ajuster comme suit le texte de cet article 2 concernant l'utilisation du logo :

« Le Syndicat mixte du Parc s'engage à **permettre la Commune d'utiliser** : (...), le **logo officiel du Parc** concernant uniquement des opérations menées en commun et à la condition d'obtenir en amont l'avis favorable du Syndicat mixte du Parc*. En dehors de ce cas de figure, l'utilisation du logo par la Commune partenaire n'est pas autorisée**. Si des évolutions se dessinent en termes de nouvelles modalités pratiques d'usage, le Syndicat mixte du Parc en informe aussitôt la Commune. (...).

* position adoptée par délibération du Bureau du Syndicat mixte du Parc le 21 avril 2006.

** position adoptée par la Fédération des PNR de France le 2 octobre 2013. »



Il vous est proposé d'accepter cette modification de la convention type, dans le cas de nouvelles demandes de Communes souhaitant devenir « Commune partenaire du Parc ».

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

DELIBERATION

Le comité syndical accepte la modification de la convention type dans le cas de nouvelles demandes de Communes souhaitant devenir « Commune partenaire du Parc »

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 décembre 2013

LE PRESIDENT

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

R. 

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 novembre 2013, s'est réuni le 6 décembre 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
BRUT	2			12
CHABRIER	1	GRANDJEAN	1	14
CHEVALEYRE	1	FESTAS BONHOMME	1 2	17
CHEYVIALLE (suppléant)	2			19
DAPOIGNY	1			20
DELCROS	8	MAGE	8	36
DESCOEUR	2			38
FARGEIX	1	LEROY	1	40
FAYE	2	QUAIREL	2	44
GARDES	1	VERRIERE LABRANDINE	1 2	44
GAY	8			52
GIGAULT	2			54
GREGOIRE	2			56
HARKATI	16	MAISONNEUVE	16	88
HOLWECK	1	CIRIE	1	90
LAYBROS	2			92
MARION F.	1			93
MARION G.	1			94
MOLLON	16			110
PELISSIER	2	GALTIER	8	120
POUZOL	1			121
RAYNAUD	1	PONS VAUCHE	1 1	123
RISPAL	1			124
ROUX	1			125
SERRE	8			133
VACANT	16			149
VEISSIERE	8			157

Nombre de voix : 157 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

19. REVITALISATION TERRITORIALE

19.2013.06 Signature de convention « Communes partenaires »

RAPPORT

Au regard du reclassement attendu du Parc des Volcans d'Auvergne pour la période 2013>2025, le Bureau syndical du Parc a approuvé le 30 janvier 2013 le principe qu'une **nouvelle convention de partenariat** soit proposée à des Communes du Puy-de-Dôme et du Cantal, s'agissant de Communes :

- . qui ne font pas partie du Parc, mais qui sont contigües ou très proches géographiquement de celui-ci
- . qui souhaitent créer ou maintenir des liens avec le Syndicat mixte du Parc.
- . qui ne sont pas et ne seront pas adhérentes du Syndicat mixte du Parc

Pour faire suite à cette décision, 23 Communes ont reçu la proposition d'adopter cette nouvelle convention.

14 Communes ont signés dernièrement une convention de partenariat avec le SMPNRVA.

Département du Puy de Dôme :

Augnat, Blanzat, le Crest, Durtol, la Roche-Blanche, Tauves, Saint-Diéry, Royat, Vodable.

Département de la Haute-Loire

Blesle

Département du Cantal :

Auzers, Coltines, Neussargues-Moissac, Ussel

Une nouvelle commune s'est déclarée candidate:

nom des Communes	date de délibération de leur conseil municipal
MOLOMPIZE	25/10/2013



Il vous est proposé :

- d'autoriser le Président à signer la convention avec la Commune nommée ci-dessus. Cette convention prendrait effet au 1^{er} janvier 2014.
- d'engager auprès d'elle l'appel à contribution financière tel que prévu dans le cadre de cette convention.

DELIBERATION

Le comité syndical autorise le Président à signer la convention avec la Commune nommée ci-dessus et à engager auprès d'elle l'appel à contribution financière tel que prévu dans le cadre de cette convention. Cette convention prendra effet au 1^{er} janvier 2014.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 décembre 2013
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 novembre 2013, s'est réuni le 6 décembre 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
BRUT	2			12
CHABRIER	1	GRANDJEAN	1	14
CHEVALEYRE	1	FESTAS BONHOMME	1 2	17
CHEYVIALLE (suppléant)	2			19
DAPOIGNY	1			20
DELCROS	8	MAGE	8	36
DESCOEUR	2			38
FARGEIX	1	LEROY	1	40
FAYE	2	QUAIREL	2	44
GARDES	1	VERRIERE LABRANDINE	1 2	44
GAY	8			52
GIGAULT	2			54
GREGOIRE	2			56
HARKATI	16	MAISONNEUVE	16	88
HOLWECK	1	CIRIE	1	90
LAYBROS	2			92
MARION F.	1			93
MARION G.	1			94
MOLLON	16			110
PELISSIER	2	GALTIER	8	120
POUZOL	1			121
RAYNAUD	1	PONS VAUCHE	1 1	123
RISPAL	1			124
ROUX	1			125
SERRE	8			133
VACANT	16			149
VEISSIERE	8			157

Nombre de voix : 157 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

30. OUTILS TRANSVERSAUX

30.2013.03 Convention cadre de partenariat aggro porte avec Clermont Communauté

RAPPORT

Reconduction de la convention cadre avec Clermont communauté et adoption de l'avenant 2013/2014

Lors du Bureau du 27 juin 2011, les élus ont adopté le principe d'une convention cadre conclue avec Clermont-communauté et assortie d'un avenant annuel. Par délibération en date du 8 avril 2011, Clermont Communauté avait approuvé un projet similaire de convention cadre.

Les modalités de mise en œuvre pour la traduction en actions concrètes de ces axes de travail ont été définies chaque année par le biais d'un avenant à la convention cadre.

Cette convention cadre, ainsi que stipulé en son article VIII, était établie jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle charte et de ses statuts.

La charte 2013-2025 a fait l'objet d'une approbation par Clermont Communauté lors du Conseil communautaire en date du 21 septembre 2012.

Par ailleurs, souhaitant être plus étroitement associée aux décisions et actions du Parc, Clermont Communauté a, lors de son conseil en date du 17 mai 2013, approuvé les nouveaux statuts du syndicat mixte et a décidé son adhésion au syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Par décret n° 2013-520 en date du 19 juin 2013, le renouvellement du classement du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne a été acté pour une durée de 12 ans et permet à présent à la charte d'entrer en vigueur.

S'appuyant sur les 3 orientations majeures de la charte, la présente convention a pour objet de structurer la collaboration entre Clermont Communauté et le Syndicat mixte du Parc.

Ce partenariat entre les deux signataires s'inscrit dans le cadre de la nouvelle charte et de l'adhésion de Clermont Communauté au syndicat mixte du Parc au titre du collège des agglomérations-portes.

Ce partenariat vise à affirmer et faire reconnaître les liens et échanges réciproques entre les habitants de la communauté d'agglomération clermontoise et les habitants du territoire de la chaîne des Puys au sens large.

La présente convention est une convention dite « cadre » qui fixe les enjeux et principaux axes de travail communs.

La déclinaison d'actions concrètes et leur mise en œuvre feront l'objet d'un avenant à la présente convention rédigée de manière annuelle entre Clermont Communauté et le Syndicat mixte du Parc pour un montant maximal de 60.000 euros annuels.

A la demande du syndicat mixte du Parc, nous repartons sur un avenant calé sur l'année scolaire afin de mieux couvrir la partie consacrée aux actions pédagogiques.

Celui-ci se décompose en trois volets principaux :

-La gestion de pratiques motorisées en espaces naturels pour un montant de 25.000 euros mêlant crédits d'animation et d'accompagnement ainsi que petit investissement (panneaux).

-La pédagogie et les échanges culturels valorisant les échanges ville/campagne autour de la thématique des circuits courts et de la candidature de la chaîne des puys/faille de Limagne à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO pour un montant de 20.000 euros

-La programmation culturelle dite des « Explosives du Parc » sur le thème des oiseaux pour un montant de 15.000 euros.



Il vous est demandé d'approuver tant la convention cadre que l'avenant 2013/2014 et d'autoriser le Président et les services à engager l'ensemble des démarches prévues dans ces documents.

DELIBERATION

Le comité syndical approuve tant la convention cadre que l'avenant 2013/2014 et autorise le Président et les services à engager l'ensemble des démarches prévues dans ces documents.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 décembre 2013

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 novembre 2013, s'est réuni le 6 décembre 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
BRUT	2			12
CHABRIER	1	GRANDJEAN	1	14
CHEVALEYRE	1	FESTAS BONHOMME	1 2	17
CHEYVIALLE (suppléant)	2			19
DAPOIGNY	1			20
DELCROS	8	MAGE	8	36
DESCOEUR	2			38
FARGEIX	1	LEROY	1	40
FAYE	2	QUAIREL	2	44
GARDES	1	VERRIERE LABRANDINE	1 2	44
GAY	8			52
GIGAULT	2			54
GREGOIRE	2			56
HARKATI	16	MAISONNEUVE	16	88
HOLWECK	1	CIRIE	1	90
LAYBROS	2			92
MARION F.	1			93
MARION G.	1			94
MOLLON	16			110
PELISSIER	2	GALTIER	8	120
POUZOL	1			121
RAYNAUD	1	PONS VAUCHE	1 1	123
RISPAL	1			124
ROUX	1			125
SERRE	8			133
VACANT	16			149
VEISSIERE	8			157

Nombre de voix : 157 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

30. OUTILS TRANSVERSAUX
30.2013.04 Convention avec le CPIE Clermont-Dômes

RAPPORT

Le centre permanent d'initiation à l'environnement du Puy de Dôme (CPIE) a travaillé durant deux ans au renouvellement de son label avec pour objectif de professionnaliser ses pratiques en dehors de la formation qui constitue une activité historique, d'élargir ses champs de compétences et d'asseoir son assise territoriale sur le département.

Basé à Theix, il a en effet longtemps concentré ses interventions sur l'agglomération clermontoise car il est hébergé dans un bâtiment HQE appartenant à la ville de Clermont-Ferrand.

Il existe un vrai relationnel de travail, depuis longtemps entre le CPIE Clermont-Dômes et le syndicat mixte du Parc du fait de nos préoccupations communes en matière de développement local durable. En outre, la directrice du Syndicat mixte est membre du Bureau du CPIE Clermont-Dôme qui a un statut associatif en tant que trésorière

Ce relationnel existe d'ailleurs avec l'ensemble du réseau CPIE puisque lors de notre Bureau de janvier 2013, nous avons signé une convention de partenariat avec le CPIE de Haute-Auvergne sur le département du Cantal et l'union régionale des CPIE.

Le but de cette convention est de valoriser et d'enrichir nos relations de travail en les faisant passer d'un stade de prestation à un stade de vrai partenariat où nous mutualiserons nos compétences respectives dans l'intérêt du territoire sur la base d'actions issues de nos programmations respectives (plan d'actions pour le CPIE, charte pour le syndicat mixte du Parc).

➤➤➤ **Il vous est donc demandé de valider le projet de convention-cadre joint et d'autoriser le président à le signer.**

DELIBERATION

Le comité syndical valide le projet de convention-cadre joint et autorise le président à le signer.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 décembre 2013
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 novembre 2013, s'est réuni le 6 décembre 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
BRUT	2			12
CHABRIER	1	GRANDJEAN	1	14
CHEVALEYRE	1	FESTAS BONHOMME	1 2	17
CHEYVIALLE (suppléant)	2			19
DAPOIGNY	1			20
DELCROS	8	MAGE	8	36
DESCOEUR	2			38
FARGEIX	1	LEROY	1	40
FAYE	2	QUAIREL	2	44
GARDES	1	VERRIERE LABRANDINE	1 2	44
GAY	8			52
GIGAULT	2			54
GREGOIRE	2			56
HARKATI	16	MAISONNEUVE	16	88
HOLWECK	1	CIRIE	1	90
LAYBROS	2			92
MARION F.	1			93
MARION G.	1			94
MOLLON	16			110
PELISSIER	2	GALTIER	8	120
POUZOL	1			121
RAYNAUD	1	PONS VAUCHE	1 1	123
RISPAL	1			124
ROUX	1			125
SERRE	8			133
VACANT	16			149
VEISSIERE	8			157

Nombre de voix : 157 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

30 OUTILS TRANSVERSAUX

30.2013.05 Adoption et signature de l'avenant 2014 à la convention d'objectifs 2013>2015 établie avec la Région Auvergne

RAPPORT

En 2013, la Région Auvergne et le Syndicat mixte du Parc ont adopté une convention d'objectifs pour la période 2013>2015. Cette convention comporte notamment un prévisionnel des subventions que la Région Auvergne est susceptible d'accorder à un certain nombre d'actions initiées par le Syndicat mixte du Parc en plus de sa cotisation statutaire annuelle. Ces actions sont présentées sous la forme d'un programme triennal.

Chaque année, un avenant annuel doit être adopté par la Région et le Syndicat mixte du Parc pour confirmer ce programme triennal d'actions et les subventions prévisionnelles correspondantes, ou faire apparaître des changements significatifs à apporter en la matière. Pour l'année 2014, la concertation en amont opérée au plan technique et politique entre la Région Auvergne et le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne permet d'aboutir à la proposition de d'un avenant annexé au présent rapport.

Il concerne **15 actions**, pour un montant total prévisionnel :

> de **dépenses de 570 900 €**

> de **subventions de la Région Auvergne de 169 055 €.**

Pour information, un projet d'avenant 2014 à la convention d'objectifs triennale adoptée en 2013 entre le Département du Puy-de-Dôme et le Syndicat mixte du Parc a été également préparé. Il porte en très large partie sur les mêmes actions soumises au conventionnement préparé avec la Région Auvergne.



- Il vous est proposé :**
- > **d'approuver le projet d'avenant 2014 à la convention 2013>2015 de partenariat adoptée entre le Syndicat mixte du Parc et la Région Auvergne en 2013**
 - > **d'autoriser le Président à le signer et à mettre en œuvre toutes démarches utiles pour son application.**

DELIBERATION

Le comité syndical approuve le projet d'avenant 2014 à la convention 2013>2015 de partenariat adoptée entre le Syndicat mixte du Parc et la Région Auvergne en 2013 et autorise le Président à le signer et à mettre en œuvre toutes démarches utiles pour son application

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 décembre 2013
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 novembre 2013, s'est réuni le 6 décembre 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
BRUT	2			12
CHABRIER	1	GRANDJEAN	1	14
CHEVALEYRE	1	FESTAS BONHOMME	1 2	17
CHEYVIALLE (suppléant)	2			19
DAPOIGNY	1			20
DELCROS	8	MAGE	8	36
DESCOEUR	2			38
FARGEIX	1	LEROY	1	40
FAYE	2	QUAIREL	2	44
GARDES	1	VERRIERE LABRANDINE	1 2	44
GAY	8			52
GIGAULT	2			54
GREGOIRE	2			56
HARKATI	16	MAISONNEUVE	16	88
HOLWECK	1	CIRIE	1	90
LAYBROS	2			92
MARION F.	1			93
MARION G.	1			94
MOLLON	16			110
PELISSIER	2	GALTIER	8	120
POUZOL	1			121
RAYNAUD	1	PONS VAUCHE	1 1	123
RISPAL	1			124
ROUX	1			125
SERRE	8			133
VACANT	16			149
VEISSIERE	8			157

Nombre de voix : 157 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

AFFAIRE

40 MOYENS GENERAUX

40.2013.01 Election du nouveau Bureau (11 membres) à la suite du renouvellement du Comité Syndical

RAPPORT

Le nouveau Comité Syndical renouvelé à l'issue du reclassement du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional par décret n°2013-520 du 19 Juin 2013, se compose désormais des membres suivants classés par ordre alphabétique :

TITULAIRE		Voix	SUPPLEANT		Organisme
Monsieur	BONHOMME Robert	2	Monsieur	René GOULESQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
Monsieur	BOYER Jean Marc	1	Madame	Martine BONY	COMMUNES TERRITORIALES DU PUY DE DOME
Monsieur	Stéphane BRIANT	8	Monsieur	Guy DELTEIL	DEPARTEMENT DU CANTAL
Monsieur	BRUGIERE Gérard	1	Monsieur	Claude BRUT	COMMUNES TERRITORIALES DU PUY DE DOME
Monsieur	BRUN Jean Claude	2	Madame	Pascale BRUN	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
Monsieur	BRUT Eric	2	Monsieur	André GAY	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
Monsieur	CAYROL Antoine	1	Madame	Colette DAUZET	COMMUNES TERRITORIALES DU CANTAL
Monsieur	CHABRIER Christian	1	Monsieur	Thomas PISSAVY	COMMUNES TERRITORIALES DU CANTAL
Monsieur	CHEVALEYRE Daniel	1	Madame	Stéphanie SAUVADET	COMMUNES TERRITORIALES DU CANTAL
Madame	CIRIE Carole	1	Monsieur	Guillaume PONSONNAILLE	COMMUNES TERRITORIALES DU CANTAL
Madame	DAPOIGNY Madeleine	1	Monsieur	Julien MAJDI	COMMUNES TERRITORIALES DU PUY DE DOME
Monsieur	DELCROS Bernard	8	Monsieur	Christian LEOTY	DEPARTEMENT DU CANTAL
Monsieur	DESCOEUR François	2	Monsieur	Michel FABRE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

TITULAIRE		Voix	SUPPLEANT		Organisme
Monsieur	FARGEIX Alain	1	Monsieur	Jean Christophe USCLADE	COMMUNES TERRITORIALES DU PUY DE DOME
Madame	FAUX Isabelle	1	Madame	Sylvie DELRIEUX	COMMUNES TERRITORIALES DU CANTAL
Madame	FAYE Marie Odile	2	Monsieur	Patrick MAUGUE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
Monsieur	FESTAS Jean Claude	1	Monsieur	Yvon ALAIN	COMMUNES TERRITORIALES DU CANTAL
Monsieur	GALTIER Louis	8	Monsieur	Philippe FABRE	DEPARTEMENT DU CANTAL
Monsieur	GARDES Roger	1	Madame	Sylvie SANNAZZARO	COMMUNES TERRITORIALES DU PUY DE DOME
Monsieur	GAY Lionel	8	Monsieur	Maurice MESTRE	DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
Monsieur	GIGAULT Jean Christophe	2	Monsieur	Jacques BARBECOT	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
Madame	GRANDJEAN Célia	1	Monsieur	Laurent GENEIX	COMMUNES TERRITORIALES DU CANTAL
Madame	GREGOIRE Mireille	2	Monsieur	Daniel CAPPE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
Monsieur	HARKATI Olivier	16	Madame	Emilie VALLEE	REGION AUVERGNE
Monsieur	HOLWECK Olivier	1	Madame	Angélique VIALA	COMMUNES TERRITORIALES DU CANTAL
Monsieur	LABRANDINE Roland	2	Monsieur	Marcel ALEDO	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
Monsieur	LAYBROS Guillaume	2	Monsieur	Dominique JUHLES	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
Madame	LEROY Irène	1	Madame	Françoise DE GERMINY	COMMUNES TERRITORIALES DU PUY DE DOME
Monsieur	MAGE Jean	8	Monsieur	Louis Jacques LIANDIER	DEPARTEMENT DU CANTAL
Monsieur	MAISONNEUVE Marc	16	Monsieur	Henri MALAVAUD	REGION AUVERGNE
Monsieur	MARION François	1	Monsieur	Philippe GATIGNOL	COMMUNES TERRITORIALES DU PUY DE DOME
Monsieur	MARION Gérard	1	Monsieur	Rolland PERRON	COMMUNES TERRITORIALES DU PUY DE DOME

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

TITULAIRE		Voix	SUPPLEANT		Organisme
Monsieur	MERCIER Alain	16	Madame	Sylvie LACHAIZE	REGION AUVERGNE
Monsieur	MERIGOT Dominique	1	Madame	Marie Julie FILIPPINI HOUEMON	COMMUNES TERRITORIALES DU CANTAL
Madame	MOLLON Agnès	16	Monsieur	Lionel ROUCAN	REGION AUVERGNE
Monsieur	PELISSIER René	2	Madame	Danielle GAMEL	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
Monsieur	PONS Bernard	1	Monsieur	Jean RONGIER	COMMUNES TERRITORIALES DU CANTAL
Monsieur	PONSONNAILLE Jean	8	Monsieur	Alain BRESSON	DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
Monsieur	POUZOL Guy	1	Monsieur	Franck DACKO	COMMUNES TERRITORIALES DU PUY DE DOME
Madame	QUAIREL Marie Paule	2	Monsieur	Jacques COUVRET	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
Madame	RAYNAUD Ginette	1	Monsieur	François DULONDEL	COMMUNES TERRITORIALES DU PUY DE DOME
Monsieur	RISPAL Bernard	1	Madame	Raymonde DELCROS	COMMUNES TERRITORIALES DU CANTAL
Monsieur	ROUX Daniel	1	Monsieur	Alphonse BELLONTE	COMMUNES TERRITORIALES DU PUY DE DOME
Monsieur	SERRE Christophe	8	Monsieur	Lionel MULLER	DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
Madame	VACANT Karine	16	Madame	Yvette MERCIER	REGION AUVERGNE
Madame	VAUCHE Françoise	1	Monsieur	Patrick RIBES	COMMUNES TERRITORIALES DU CANTAL
Monsieur	VEISSIERE Bernard	8	Monsieur	Luc TIXIER	DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
Madame	VERRIERE Mireille	1	Madame	Catherine GATIGNOL	COMMUNES TERRITORIALES DU PUY DE DOME
Madame	VIGUES Nicole	2	Monsieur	Jean Claude CHEYVIALLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Consécutivement, et conformément à l'article 9 des statuts : « lors de sa première session ordinaire, le Comité syndical élit 11 membres du Bureau pour une durée de 3 ans... »

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

- > Il vous est demandé de procéder à l'élection du nouveau Bureau qui doit être composé d'au moins deux représentants de la région Auvergne, un du département du Cantal, un du département du Puy-de-Dôme, un des EPCI sur chaque département et un des communes territoriales sur chaque département. Il comprend 1 président, 3 vice-présidents et 1 secrétaire et 6 membres.

DELIBERATION

Le comité syndical vote à l'unanimité, la nouvelle constitution du Bureau :

Pour la Région : Agnès Mollon et Marc Maisonneuve

Pour le département du Puy de Dôme : Lionel GAY et Bernard Veissière

Pour le département du Cantal : Bernard Delcros

Pour les EPCI du Cantal : Guillaume Laybros

Pour les EPCI du Puy de Dôme : Marie Odile Faye

Pour les communes du Puy de Dôme : Roger Gardes, Jean Marc Boyer et François Marion

Pour les communes du Cantal : Daniel Chevaleyre

Les membres du Bureau élus ayant procédé à l'élection du président et des 3 vice-présidents, le comité valide la reconduction des titulaires actuels pour les 6 prochains mois à savoir :

Roger Gardes Président

Bernard Delcros : 1^{er} vice président

Agnès Mollon : 2^{ème} vice président

Jean Marc Boyer : 3^{ème} vice président

Lionel Gay : Secrétaire

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 décembre 2013

LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 novembre 2013, s'est réuni le 6 décembre 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
BRUT	2			12
CHABRIER	1	GRANDJEAN	1	14
CHEVALEYRE	1	FESTAS BONHOMME	1 2	17
CHEYVIALLE (suppléant)	2			19
DAPOIGNY	1			20
DELCROS	8	MAGE	8	36
DESCOEUR	2			38
FARGEIX	1	LEROY	1	40
FAYE	2	QUAIREL	2	44
GARDES	1	VERRIERE LABRANDINE	1 2	44
GAY	8			52
GIGAULT	2			54
GREGOIRE	2			56
HARKATI	16	MAISONNEUVE	16	88
HOLWECK	1	CIRIE	1	90
LAYBROS	2			92
MARION F.	1			93
MARION G.	1			94
MOLLON	16			110
PELISSIER	2	GALTIER	8	120
POUZOL	1			121
RAYNAUD	1	PONS VAUCHE	1 1	123
RISPAL	1			124
ROUX	1			125
SERRE	8			133
VACANT	16			149
VEISSIERE	8			157

Nombre de voix : 157 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

40.2013.02 Délégation de pouvoirs : au Bureau au Président

RAPPORT

Dans le cadre des modalités de fonctionnement interne du syndicat Mixte, il convient de prévoir les délégations du Comité au Bureau et au Président.

les délégations en vigueur actuellement sont :

- au Bureau pour :

- l'attribution aux communes, associations, organismes et particuliers, des aides, allocations, subventions et participations prévues globalement aux budgets primitifs et/ou ultérieurement aux budgets supplémentaire, ou décisions modificatives ;
- la réalisation des emprunts nécessaires aux investissements indiqués dans les budgets différents;
- la création des emplois contractuels à durée déterminée ou indéterminée, ce, dans le cadre de la loi du 26/01/1984 modifiée et des disponibilités budgétaires, pour la conduite d'actions ou d'études spécifiques, ainsi que des emplois saisonniers ;
- la passation des baux et tous autres contrats, conventions nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat Mixte ;
- statuer sur les avis techniques à caractère consultatif de différentes natures, et à caractère conforme (documents d'urbanisme)
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant les avenants, dans les limites des attributions dévolues à la commission d'appel d'offre et au jury de concours, par le code des marchés publics, ainsi que dans la limite des attributions dévolues au Président suite à la délégation qu'il reçoit du Comité Syndical à ce sujet.
- procéder à des virements de crédits à l'intérieur des budgets votés ;
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services dans le cadre des imputations budgétaires et fixer les modalités de fonctionnement de ces régies ;
- passer les conventions pour l'accueil des stagiaires avec les établissements professionnels ou d'enseignement et fixer les éventuelles indemnités versées aux stagiaires.
- intenter, au nom du syndicat mixte, les actions en justice ou défendre le syndicat mixte dans les actions intentées contre lui, en demande comme en défense, y compris en intervention volontaire, en première instance comme à hauteur d'appel ou de pourvoi en cassation, devant les juridictions judiciaires comme devant les juridictions administratives ; cette compétence s'étend aux dépôts de plaintes, avec ou sans constitution de partie civile, au nom du syndicat mixte ;
- l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

- au Président pour

- la signature de tous actes découlant des décisions du Bureau et de tous documents nécessaires à l'attribution et au versement des aides, allocations, subventions et participations attribuées au Parc ainsi qu'au paiement des factures, indemnités, rémunérations et aides attribuées aux communes et autres ;

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

- L'attribution des indemnités au personnel dans la limite des enveloppes relatives au régime indemnitaire fixées par délibération du Comité Syndical ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres qui peuvent être passés dans le cadre d'une procédure adaptée et d'un coût inférieur à 50 000 euros, ainsi que toutes décisions concernant les éventuels avenants s'y rapportant.
- décider de la conclusion des contrats de location de biens meubles ou immeubles pour une durée n'excédant pas 5 ans ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts ;
- ester en justice au nom du syndicat, en cas d'urgence, et en rendre compte à la réunion suivante du Comité Syndical ou du Bureau ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.



Il vous est proposé de confirmer ces délégations

DELIBERATION

Le Bureau confirme les délégations énoncées.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 décembre 2013
LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 novembre 2013, s'est réuni le 6 décembre 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
BRUT	2			12
CHABRIER	1	GRANDJEAN	1	14
CHEVALEYRE	1	FESTAS BONHOMME	1 2	17
CHEYVIALLE (suppléant)	2			19
DAPOIGNY	1			20
DELCROS	8	MAGE	8	36
DESCOEUR	2			38
FARGEIX	1	LEROY	1	40
FAYE	2	QUAIREL	2	44
GARDES	1	VERRIERE LABRANDINE	1 2	44
GAY	8			52
GIGAULT	2			54
GREGOIRE	2			56
HARKATI	16	MAISONNEUVE	16	88
HOLWECK	1	CIRIE	1	90
LAYBROS	2			92
MARION F.	1			93
MARION G.	1			94
MOLLON	16			110
PELISSIER	2	GALTIER	8	120
POUZOL	1			121
RAYNAUD	1	PONS VAUCHE	1 1	123
RISPAL	1			124
ROUX	1			125
SERRE	8			133
VACANT	16			149
VEISSIERE	8			157

Nombre de voix : 157 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

40.2013.03 Adoption du Règlement Intérieur

RAPPORT

Le Règlement Intérieur du Syndicat Mixte du Parc des Volcans d'Auvergne vous est proposé en Annexe.

Règlement intérieur ci-joint en annexe.



Il vous est proposé de l'adopter ou de vous prononcer sur ce document.

DELIBERATION

Le Comité syndical adopte le nouveau Règlement intérieur.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 décembre 2013
LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Gardes', written over a horizontal line.

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 novembre 2013, s'est réuni le 6 décembre 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
BRUT	2			12
CHABRIER	1	GRANDJEAN	1	14
CHEVALEYRE	1	FESTAS BONHOMME	1 2	17
CHEYVIALLE (suppléant)	2			19
DAPOIGNY	1			20
DELCROS	8	MAGE	8	36
DESCOEUR	2			38
FARGEIX	1	LEROY	1	40
FAYE	2	QUAIREL	2	44
GARDES	1	VERRIERE LABRANDINE	1 2	44
GAY	8			52
GIGAULT	2			54
GREGOIRE	2			56
HARKATI	16	MAISONNEUVE	16	88
HOLWECK	1	CIRIE	1	90
LAYBROS	2			92
MARION F.	1			93
MARION G.	1			94
MOLLON	16			110
PELISSIER	2	GALTIER	8	120
POUZOL	1			121
RAYNAUD	1	PONS VAUCHE	1 1	123
RISPAL	1			124
ROUX	1			125
SERRE	8			133
VACANT	16			149
VEISSIERE	8			157

Nombre de voix : 157 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

40.2013.04 Indemnités du Président et des Vice-présidents

RAPPORT

Les Présidents et Vice-présidents des syndicats mixtes ouverts (forme juridique du Parc) peuvent bénéficier d'une indemnité de fonction depuis le 02 mars 2002.

Le décret 2006-1614 du 15 Décembre 2006 a modifié les indemnités perçues pour l'exercice des fonctions de Président et Vice Président de Parc Naturel Régional.

Les indemnités maximales votées en application de l'article L. 333-3-III par les organes délibérants des syndicats mixtes de gestion des parcs naturels régionaux pour l'exercice effectif des fonctions de président ou de vice-président sont déterminées en appliquant au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire (1015) de la fonction publique les barèmes suivants :

SUPERFICIE (en hectares)	Président			Vice-présidents		
	Taux en % de l'indice brut 1015	montant des indemnités (en euros)		Taux en % de l'indice brut 1015	montant des indemnités (en euros)	
		mensuelles	annuelles		mensuelles	annuelles
De 0 à 49 499	27	1 026,40	12 316,76	11	418,16	5 017,94
De 50 000 à 99 999	29	1 102,42	13 229,11	13	494,19	5 930,29
De 100 000 à 199 999	31	1 178,45	14 141,47	15	570,22	6 842,64
Plus de 200 000	33	1 254,48	15 053,82	17	646,25	7 755,00

Valeur de l'indice majoré 821 : 45 617.63

➤➤➤ Par conséquent, il vous est proposé d'attribuer cette indemnité au Président et aux trois Vice-Présidents du Parc des Volcans d'Auvergne. Les taux appliqués à ce jour sont 29% pour le Président et 13% pour les vice-présidents.

DELIBERATION

Le comité syndical valide l'application des taux en vigueur pour la superficie supérieure à 200 000 hectares, la superficie du syndicat mixte étant largement supérieure, par conséquent 33% pour le Président et 17% pour les vice-présidents, et ce, à compter du 01/01/2014.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 décembre 2013

LE PRESIDENT

Roger GARDES



R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 novembre 2013, s'est réuni le 6 décembre 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
BRUT	2			12
CHABRIER	1	GRANDJEAN	1	14
CHEVALEYRE	1	FESTAS BONHOMME	1 2	17
CHEYVIALLE (suppléant)	2			19
DAPOIGNY	1			20
DELCROS	8	MAGE	8	36
DESCOEUR	2			38
FARGEIX	1	LEROY	1	40
FAYE	2	QUAIREL	2	44
GARDES	1	VERRIERE LABRANDINE	1 2	44
GAY	8			52
GIGAULT	2			54
GREGOIRE	2			56
HARKATI	16	MAISONNEUVE	16	88
HOLWECK	1	CIRIE	1	90
LAYBROS	2			92
MARION F.	1			93
MARION G.	1			94
MOLLON	16			110
PELISSIER	2	GALTIER	8	120
POUZOL	1			121
RAYNAUD	1	PONS VAUCHE	1 1	123
RISPAL	1			124
ROUX	1			125
SERRE	8			133
VACANT	16			149
VEISSIERE	8			157

Nombre de voix : 157 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

40.2013.05 Election des membres du Comité Syndical pour siéger en
Commission d'Appel d'Offres

RAPPORT

Dans le cadre de l'article 22 du Code des Marchés Publics, la commission d'appel d'offres (CAO) est constituée comme suit :

- * **le Président : Président du Parc des Volcans**
- * 5 Membres titulaires + 5 Membres suppléants : à élire au sein des Membres du Comité Syndical.

Rappel de la composition de la CAO actuelle :

TITULAIRES

BOYER Jean Marc

DELCROS Bernard

GAY Lionel

MOLLON Agnès

VEISSIERE Bernard

SUPPLEANTS

MAISONNEUVE Marc

MARION François

MARION Gérard

A désigner

A désigner



Il vous est proposé de procéder à l'élection :

- > des 5 membres titulaires
- > et des 5 membres suppléants

permettant à la commission d'appel d'offres de siéger dans le cadre des dispositions de l'article 22 du code des marchés publics.

DELIBERATION

Le comité syndical désigne monsieur Alain Fargeix comme suppléant de monsieur Bernard Veissière, et Marie Odile Faye comme suppléante d'Agnès Mollon. La composition est validée dans son intégralité par le comité syndical.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 décembre 2013

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 novembre 2013, s'est réuni le 6 décembre 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
BRUT	2			12
CHABRIER	1	GRANDJEAN	1	14
CHEVALEYRE	1	FESTAS BONHOMME	1 2	17
CHEYVIALLE (suppléant)	2			19
DAPOIGNY	1			20
DELCROS	8	MAGE	8	36
DESCOEUR	2			38
FARGEIX	1	LEROY	1	40
FAYE	2	QUAIREL	2	44
GARDES	1	VERRIERE LABRANDINE	1 2	44
GAY	8			52
GIGAULT	2			54
GREGOIRE	2			56
HARKATI	16	MAISONNEUVE	16	88
HOLWECK	1	CIRIE	1	90
LAYBROS	2			92
MARION F.	1			93
MARION G.	1			94
MOLLON	16			110
PELISSIER	2	GALTIER	8	120
POUZOL	1			121
RAYNAUD	1	PONS VAUCHE	1 1	123
RISPAL	1			124
ROUX	1			125
SERRE	8			133
VACANT	16			149
VEISSIERE	8			157

Nombre de voix : 157 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40 MOYENS GENERAUX
40.2013.06 Indemnité de gestion du Receveur

RAPPORT

Les fonctions de Receveur du Parc sont assurées, par le trésorier de Rochefort Montagne. Outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de sa fonction de comptable du Parc des Volcans d'Auvergne, le Receveur peut aussi être indemnisé pour les prestations de caractère facultatif (conseil et assistance en matière budgétaire, économique, financière ou comptable) qu'il peut être amené à réaliser auprès de nos Services Administratifs et Financiers.

L'indemnité de conseil est calculée sur la base de la moyenne des dépenses totales des trois derniers exercices connus.

La personne en poste actuellement travaille en parfaite collaboration avec nos service et remplit pleinement ses missions de conseils et d'assistance.

- **Par conséquent, il vous est proposé**
- > **d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,**
 - > **que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et soit attribué à Madame ABONNENC Valérie, receveur municipal,**
 - > **de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73€ (quarante cinq euros et soixante treize cents)**

DELIBERATION

Les propositions du Président sont mises aux voix et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 décembre 2013
LE PRESIDENT
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

R. 

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 novembre 2013, s'est réuni le 6 décembre 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
BRUT	2			12
CHABRIER	1	GRANDJEAN	1	14
CHEVALEYRE	1	FESTAS BONHOMME	1 2	17
CHEYVIALLE (suppléant)	2			19
DAPOIGNY	1			20
DELCROS	8	MAGE	8	36
DESCOEUR	2			38
FARGEIX	1	LEROY	1	40
FAYE	2	QUAIREL	2	44
GARDES	1	VERRIERE LABRANDINE	1 2	44
GAY	8			52
GIGAULT	2			54
GREGOIRE	2			56
HARKATI	16	MAISONNEUVE	16	88
HOLWECK	1	CIRIE	1	90
LAYBROS	2			92
MARION F.	1			93
MARION G.	1			94
MOLLON	16			110
PELISSIER	2	GALTIER	8	120
POUZOL	1			121
RAYNAUD	1	PONS VAUCHE	1 1	123
RISPAL	1			124
ROUX	1			125
SERRE	8			133
VACANT	16			149
VEISSIERE	8			157

Nombre de voix : 157 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

AFFAIRE

41 FINANCES

41.2013.23 Décision modificative n° 2 : Budget principal

RAPPORT

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
60611	Eau et assainissement	-3 000,00	
60612	Energie - électricité	2 000,00	
60622	Carburants	-2 000,00	
6064	Fournitures administratives	-2 000,00	
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	
6078	Autres fournitures	-9 000,00	
6132	Locations immobilières	1 000,00	
61521	Entretien des terrains	9 900,00	
61551	Entretien matériel roulant	9 500,00	
6156	Maintenance	3 000,00	
616	Assurances	6 000,00	
617	Frais d'étude et de recherche	15 300,00	
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires : divers	-22 500,00	
6236	Catalogues et imprimés	16 600,00	
627	Services bancaires	1 500,00	
6541	Admission en non valeur	1 000,00	
657348	Subv. Fonct. Communes	-3 000,00	
657358	Subv. Fonct. Group. Collectivités	6 500,00	
6574	Subv. Fonct. Associations	-3 500,00	
6616	Intérêts bancaires et opérations de financement	-1 500,00	
022	Dépenses imprévues	5 000,00	
023	Virement à la section d'investissement	40 200,00	
6419	Remboursement sur rémunération		26 000,00
705	Etudes		17 400,00
7078	Autres marchandises		-5 500,00
70878	Remboursement de frais par d'autres redevables		2 500,00
74718	Autres participations de l'Etat		12 200,00
7472	Régions		-26 900,00
7473	Départements		8 900,00
74748	Communes		3 000,00
74758	Groupements de collectivités		-14 200,00
7477	Crédits Européens		32 400,00
7478	Autres organismes		-3 500,00
7788	Autres produits exceptionnels		19700,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	72 000,00	72 000,00

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
21318	Bâtiments	10 000,00	
2182	Matériel de transport	25 000,00	
2183	Matériel bureautique et informatique	5 200,00	
2188	Autres immobilisations corporelles		
021	Virement de la section de fonctionnement		40 200,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	40 200,00	40 200,00



Il vous est proposé d'adopter ces diverses inscriptions

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE
DELIBERATION

Les propositions du Président sont mises aux voix et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 décembre 2013
LE PRESIDENT

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

R. 

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 novembre 2013, s'est réuni le 6 décembre 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
BRUT	2			12
CHABRIER	1	GRANDJEAN	1	14
CHEVALEYRE	1	FESTAS BONHOMME	1 2	17
CHEYVIALLE (suppléant)	2			19
DAPOIGNY	1			20
DELCROS	8	MAGE	8	36
DESCOEUR	2			38
FARGEIX	1	LEROY	1	40
FAYE	2	QUAIREL	2	44
GARDES	1	VERRIERE LABRANDINE	1 2	44
GAY	8			52
GIGAULT	2			54
GREGOIRE	2			56
HARKATI	16	MAISONNEUVE	16	88
HOLWECK	1	CIRIE	1	90
LAYBROS	2			92
MARION F.	1			93
MARION G.	1			94
MOLLON	16			110
PELISSIER	2	GALTIER	8	120
POUZOL	1			121
RAYNAUD	1	PONS VAUCHE	1 1	123
RISPAL	1			124
ROUX	1			125
SERRE	8			133
VACANT	16			149
VEISSIERE	8			157

Nombre de voix : 157 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

AFFAIRE

41 FINANCES

41.2013.24 Budget Boutique du Parc

Décision modificative n°2

RAPPORT

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
6237	Publications	-600,00	
651	Droits d'auteur	500,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100,00	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00	0,00



Il vous est proposé d'adopter ces diverses inscriptions.

DELIBERATION

Les propositions du Président sont mises aux voix et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 décembre 2013
LE PRESIDENT

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

R. 